



## Obtenez des informations pratiques pour vos visites

Visualisez les fiches établissements (adresse, horaire de parloir, contacts...)

**Maison d'Arrêt de Dijon**

**Présentation**  
La maison d'arrêt de Dijon est située au sud-est de la ville, à proximité de la direction départementale des services pénitentiaires et à 1 km du palais de Justice. Conçue à usage de prison départementale en 1962, elle fut créée à l'été par un arrêté du 18 septembre 1962.

**Visiter une personne détenue**  
Toutes les personnes détenues d'un permis de visite en ayant été préalablement passées avec un permis avec une personne détenue. Ce permis est délivré par le directeur de la prison pénale de la personne détenue. Il existe 3 procédures différentes :

- pour un prisonnier, le demandeur de permis de visite doit se faire agréer du magistrat instructeur
- pour les détenus en régime de permis de permis de visite dans un tiers auprès du procureur général à la Cour d'Appel
- pour les condamnés, le demandeur de permis de visite doit se faire agréer auprès du service pénitentiaire de la Maison d'Arrêt

**Capacité d'accueil**  
188 places

**Activités proposées aux personnes détenues**  
Travail pénal, activités sportives et socio-culturelles, stages et enseignement



« Comment prendre un rendez-vous parloir pour mon enfant ? »  
 « Comment obtenir un permis de visite ? »  
 « Quels sont les différents types de prisons ? » ...

Trouvez dans la Foire Aux Questions (FAQ) toutes les informations sur le fonctionnement du portail et sur certains aspects de la détention.

**FAQ**

1. Les établissements pénitentiaires

- A - Les types de structures pénitentiaires en France
- B - Les maisons d'arrêt
- C - Les établissements pour peine
- D - La carte des structures pénitentiaires
- E - Plus d'informations sur la détention

2. Les permis de visite

3. Les visites parloir

4. Le portail des services de l'administration pénitentiaire

## Le saviez-vous ?

Vous pouvez toujours réserver un rendez-vous parloir par téléphone et/ou sur les bornes de réservation selon les établissements.

Les prises de rendez-vous parloir spécifiques (parloir hygiaphone, parloir prolongé, UVF...) ne sont pas accessibles sur ce portail. Pour ce type de demande nous vous invitons à vous rapprocher du service parloir de l'établissement.

En cas de besoin, 4 tutoriels vidéos vous guident étape par étape dans votre prise de rendez-vous.

### CONTACT

**Vous rencontrez des problèmes sur le portail :**  
Cliquez sur le bouton « contact » en bas du site internet [www.penitentiaire.justice.fr](http://www.penitentiaire.justice.fr)

**Ou des problèmes pour vous connecter :**  
[support.usagers@franceconnect.gouv.fr](mailto:support.usagers@franceconnect.gouv.fr)



Le portail est accessible sur smartphone et tablette.

# La prise de rdv parloir se simplifie !

Réservez désormais vos rendez-vous parloir en ligne depuis chez vous !



Portail des services de l'administration pénitentiaire pour les proches des personnes détenues.

